

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 1er juin 2021

FRANCE RELANCE : 46 OPÉRATIONS DE RECYCLAGE DES FRICHES EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

La reconquête des friches constitue un enjeu majeur d'aménagement durable des territoires pour répondre aux objectifs de maîtrise de l'étalement urbain, de revitalisation urbaine et, par conséquent, de limitation de la consommation des espaces naturels, dans la droite ligne de la stratégie « Eau Air Sol » pour la préservation des ressources naturelles en Auvergne-Rhône-Alpes. Les friches représentent en effet un gisement foncier dont la mobilisation et la valorisation doivent être préférées à l'artificialisation d'espaces naturels ou agricoles pour développer de nouveaux projets.

La réutilisation de friches ou de foncier déjà artificialisé s'accompagne le plus souvent d'un surcoût de démolition, de dépollution ou de restructuration lourde nécessitant un soutien public.

Lancé en décembre 2020 dans le cadre du plan de relance, l'appel à projets « recyclage foncier des friches » était doté initialement de 300 millions d'euros au niveau national. Devant le fort succès et le nombre de dossiers déposés, son montant est passé à 650 millions d'euros, dont une première phase de 28,69 millions d'euros pour la région Auvergne-Rhône-Alpes où près de 120 dossiers ont été déposés.

Ces résultats reflètent la prégnance des enjeux de recyclage foncier en Auvergne-Rhône-Alpes. Il s'agit de répondre aux besoins de renouvellement de la ville sur elle-même dans les secteurs à forte pression démographique et économique, parfois conjuguée à des contraintes géographiques majeures et de reconversion d'anciens bassins industriels.

Grâce aux subventions de l'État, les [46 opérations lauréates](#) retenues sur l'ensemble de la région vont pouvoir être engagées ou accélérées dans leur mise en œuvre, contribuant ainsi à la résorption de friches dans les territoires, au renouvellement urbain et à la relance économique.

Un second appel à projets sera lancé d'ici la fin de l'année 2021.

Quelques exemples de projets retenus

Site Chatain à Saint Vallier (26) :

La friche Chatain accroche le secteur nord au centre-ville historique et est bordé par le projet de requalification de la RN7 à l'est et celui des quais du Rhône à l'ouest. Le programme associe 100 logements, à un hôtel et un bâtiment tertiaire.

Friche Gégé à Montbrison (42) :

La reconversion de ce site emblématique des anciennes usines Gégé, fleuron industriel français avec la confection de poupées et de jouets, implanté au cœur du quartier de Moingt à 1,7 km au sud du centre-ville de Montbrison, va permettre d'accueillir des logements locatifs sociaux pour les seniors, un restaurant scolaire et un pôle médical. Elle s'inscrit dans les actions déjà engagées par la commune visant à la revitalisation du centre bourg dans le cadre du programme « Action Coeur de Ville ».

La grande plaine Bamba à Clermont-Ferrand (63) :

Le projet de la « Grande Plaine quartier nature de Champratel » vise à faire passer un quartier composé à 100 % d'habitat social déqualifié, à un Ecoquartier labellisé accueillant une mixité d'habitant, avec 50 % de propriétaires occupants.

Ressourcerie sur le site militaire d'Ostérode à Rillieux-la-Pape (69) :

Le projet porté par l'association REED consiste en la création d'une ressourcerie modèle qui permettra d'assurer le maintien et le développement de ses activités relatives à la filière verte (ressourcerie, emplois verts et formation). Elle traitera environ 280 tonnes d'objets par an et générera 89 emplois dont 15 permanents et 74 en insertion.

Modane 2025 à Modane (73) :

Le projet d'aménagement du secteur de la Gare s'inscrit dans le projet plus global de redynamisation de Modane et se concentre à l'échelle du foncier mutable de la SNCF. Il permet de créer une place publique devant la gare, une pause urbaine, pour y accueillir de nouveaux commerces, activités, services.

Par ailleurs, le fonds ADEME « Reconversion des friches polluées » dédié aux anciens sites industriels ICPE ou anciens sites miniers permettra de financer les travaux de 36 projets, soit 165 ha de friches traitées qui généreront près de 300 000 m² de logements et plus de 400 000 m² de surfaces économiques. Dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, [douze sites](#) sont concernés pour un montant total d'aides de l'État de 6,8 millions d'euros.

Cabinet du préfet – Service de la communication interministérielle

Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03
Standard : 04.72.61.61.61 – <http://www.rhone.gouv.fr>



@prefetrhone



Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes



prefet_69